

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 13 février 2017, à 17 h, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

2017-060

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 février 2017

Consultation publique

✓ **Demande d'usage conditionnel**

- **23, avenue Sainte-Brigitte Nord – Lot 5 555 957**

2017-061

Demande d'usage conditionnel – 23, avenue Sainte-Brigitte Nord – Lot 5 555 957 (Zone ScM-23)

2017-062

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense de 630 545 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la mise aux normes de la salle mécanique à l'aréna municipal et le réaménagement du bâtiment résiduel sis au 101, avenue Sainte-Julie (ancien hôtel de ville)

2017-063

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1113 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville pour pourvoir aux dépenses entourant l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable de manière à réduire le financement annuel de la réserve créée

2017-064

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant de nouveau le Règlement numéro 1156 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Corporation d'habitation du littoral inc.

2017-065

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Les Logements Côte du Sud inc.

2017-066

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 124 500 \$ et l'affectation du solde disponible de 25 500 \$ du règlement numéro 1176 pour financer une dépense de 150 000 \$ en vue de réaliser la phase II du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à des travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée

2017-067

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 340 000 \$ pour le prolongement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur le chemin des Poirier

2017-068

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt - Travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur une partie de l'avenue de la Fabrique et de la rue St-Louis et sur l'avenue Sainte-Julie sur toute sa longueur

Période de questions

2017-069

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce dixième jour du mois de février deux mille dix-sept.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 février 2017 devant se tenir à 17 h ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 10 février 2017 à 15 h 37.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 10 février 2017 à 15 h 37 de même que par l'envoi d'un courriel.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 13 février 2017, à 17 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M^e Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M^e Félix Michaud sont également présents.

EST ABSENT :

M. Gaston Morin

Seuls les sujets qui apparaissaient à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

2017-060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 février 2017 tel que présenté.

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demande d'usage conditionnel**

- **23, avenue Sainte-Brigitte Nord – Lot 5 555 957**

À la demande de M. le maire, M. Keven Gagnon, chef de division – permis et inspection, résume et explique la teneur de cette demande d'usage conditionnel.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande d'usage conditionnel.

2017-061

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 23, AVENUE SAINTE-BRIGITTE NORD – LOT 5 555 957 (ZONE ScM-23)

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel formulée à l'égard de l'immeuble sis au 23, avenue Sainte-Brigitte Nord visant à autoriser dans la zone ScM-23, à titre d'usage conditionnel, l'exercice d'activités consistant, notamment, à la fabrication de boîtes de carton, l'ensachage de pièces diverses, la fabrication de palettes de bois et la transformation du bois, en conformité avec les critères prévus au règlement numéro 1500-8 *amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone ScM-23, les usages « Industrie à nuisance limitée » et « Industrie à nuisance élevée ».*

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande d'usage conditionnel donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 30 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande d'usage conditionnel;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande d'usage conditionnel formulée à l'égard de l'immeuble sis au 23, avenue Sainte-Brigitte Nord visant à autoriser dans la zone ScM-23, à titre d'usage conditionnel, l'exercice d'activités consistant, notamment, à la fabrication de boîtes de carton, l'ensachage de pièces diverses, la fabrication de palettes de bois et la transformation du bois; le tout en conformité avec les critères énumérés au règlement numéro 1500-8 *amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone ScM-23, les usages « Industrie à nuisance limitée » et « Industrie à nuisance élevée ».*

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur et au chef de division – permis et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-062

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 630 545 \$ ET UN EMPRUNT DE 440 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE MÉCANIQUE À L'ARÉNA MUNICIPAL ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDUEL SIS AU 101, AVENUE SAINTE-JULIE (ANCIEN HÔTEL DE VILLE)

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense de 630 545 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la mise aux normes de la salle mécanique à l'aréna municipal et le réaménagement du bâtiment résiduel sis au 101, avenue Sainte-Julie (ancien hôtel de ville).

Adoptée

2017-063

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1113 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE POUR POURVOIR AUX DÉPENSES ENTOURANT L'APPROVISIONNEMENT, LE TRAITEMENT ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE MANIÈRE À RÉDUIRE LE FINANCEMENT ANNUEL DE LA RÉSERVE CRÉÉE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement numéro 1113 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville pour pourvoir aux dépenses entourant l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable de manière à réduire le financement annuel de la réserve créée.

Adoptée

2017-064

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1156 VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME CORPORATION D'HABITATION DU LITTORAL INC.

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender de nouveau le Règlement numéro 1156 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Corporation d'habitation du littoral inc. de manière à préciser le crédit de taxes foncières accordé à l'organisme par le biais du programme.

Adoptée

2017-065

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME LES LOGEMENTS CÔTE DU SUD INC.

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Les Logements Côte du Sud inc.

Adoptée

2017-066

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 124 500 \$ ET L'AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DE 25 500 \$ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR FINANCER UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ EN VUE DE RÉALISER LA PHASE II DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT CONSISTANT À DES TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter un emprunt de 124 500 \$ et l'affectation du solde disponible de 25 500 \$ du Règlement numéro 1176 pour financer une dépense de 150 000 \$ en vue de réaliser la phase II du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à des travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée.

Adoptée

2017-067

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 340 000 \$ POUR LE
PROLONGEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LE
CHEMIN DES POIRIER**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 340 000 \$ pour le prolongement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur le chemin des Poirier.

Adoptée

2017-068

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE L'AVENUE DE LA
FABRIQUE, DE LA RUE ST-LOUIS ET DE L'EMPRISE SUD DU
BOULEVARD TACHÉ EST ET DE L'AVENUE SAINTE-JULIE SUR TOUTE
SA LONGUEUR AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 200 000 \$ Y AFFÉRENT**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter des travaux de réfection d'une section de l'avenue de la Fabrique, de la rue St-Louis et de l'emprise sud du boulevard Taché Est et de l'avenue Sainte-Julie sur toute sa longueur ainsi qu'un emprunt de 3 200 000 \$ y afférent.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2017-069

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

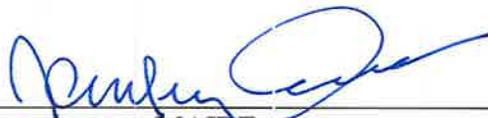
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 13 février 2017 à 17 h 10.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER
2017.



MAIRE

